



COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 26 Janvier 2026 -

République Française

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Catherine DUCHEMIN, Sophie LEROUX, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER, Aurore PELLIEU, Audrey MOUFLET.

MM. Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Denis DUTRIAUX, Philippe LANOIS, Frédéric FLAMAND, Patrice CUGNIERE.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Céline PRIGENT ayant donné pouvoir à Mme Catherine DUCHEMIN, M. Roger GOSSE ayant donné pouvoir à M. Denis DUTRIAUX.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mmes Catherine DUCHEMIN et Sophie LEROUX

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 DÉCEMBRE 2025 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la réunion du 18 Décembre 2025.

2. VENTE TERRAIN - RUE DE LA CROIX SAINT CLAUDE - M. ET MME VENANT :

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à l'affaire, d'un terrain à bâtir, rue de la Croix Saint Claude, parcelle cadastrée n° ZC 192 d'une superficie totale de 816 m², à M. et Mme VENANT.

Le prix de vente est fixé à **57 000 €** dont une commission à l'agence ORPI de **7 000 €**, les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces se rapportant à l'affaire, d'un terrain à bâtir, rue de la Croix Saint Claude, parcelle cadastrée n° ZC 192, d'une superficie totale de 816 m², à M. et Mme VENANT au prix de **57 000€** (dont une commission à l'agence ORPI de **7 000€**), les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

3. VENTE TERRAINS - RUE DE LA CROIX SAINT CLAUDE / RUE DU CHATEAU D'EAU :

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour signer les futurs actes de vente et toutes pièces se rapportant aux affaires, des terrains à bâtir, rue de la Croix Saint Claude / rue du Château d'eau, aux prix définis avec en supplément la commission d'agence ORPI, les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de donner pouvoir à M. le Maire pour signer les futurs actes de vente et toutes pièces se rapportant aux affaires, des terrains à bâtir, rue de la Croix Saint Claude / rue du Château d'eau, aux prix définis avec en supplément la commission d'agence ORPI, les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.



Le Maire,

Laurent MAROT

29 JAN. 2026